

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Ville de Plaisir

7.3.10 - Délibérations sur les périmètres de prise en considération dits de sursis à statuer

REVISION

ARRÊT DU PROJET

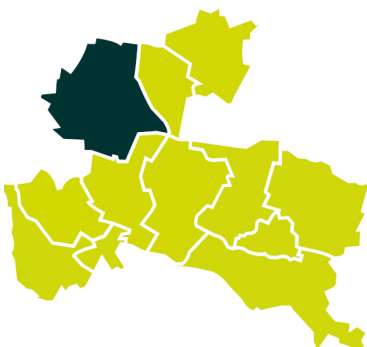
Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du 14/12/2023

Le Président Jean-Michel Fourgous

Date de création :28/08/2023

Date de mise à jour :28/08/2023

Date d'édition :23/10/2023





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
11 décembre 2015

Le 17 décembre 2015 à 20 heures

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER,

Présents :

J. KOLLMANNSBERGER – B. MEYER – S. FILLIOUD – P. GINTER – G. FAROUX
HP. LERSTEAU – V. GUERNON – C. BELLENGER – S. CARNEIRO – D. MODESTE
C. GUYARD – P. CORDAT – JF. DUCHAS – A. GUILLEUX – S. KANE
G. BERNOLLIN – F. BUSSY – MH. PIGAGNOL – V. FAUCHEUX – S. VAN DERSTEEN
B. CAPDEVIELLE – A. GREGORONI – C. SISSOKO – M. SAKHI – J. MARANJON
P. PLANTADIS – D. JENASTE – F. METAIS – S. KOBAN – B. ANSART
AJ. PRIOU-HASNI – M. GINESTON – A. NIKOLIC – D. NIATI

Absents et excusés :

B. VOIRIN-METAIRIE	donne pouvoir à	S. FILLIOUD
E. DECROIX	«	P. CORDAT
B. FABRY	«	C. BELLENGER
I. AL SUBAIHI	«	M. GINESTON
R. MORTIER	«	B. ANSART

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	39
Présents :	34
Représentés :	5
Absents :	0

Ayant voté pour :	39
Ayant voté contre :	0
Abstentions :	0

Secrétaire : Véronique FAUCHEUX

DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2015**OBJET : Requalification du centre-bourg - Instauration d'un sursis à statuer**

Le Conseil municipal,

Sur le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.111-7 et suivants,

Vu la délibération n° 2015-31 du 7 avril 2015 relative à la modification du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 2014-149 du 20 novembre 2014 relative à l'approbation d'une convention d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines,

Vu la décision n° 2015-229 du 23 juin 2015 relative à l'attribution du marché public n° 2015-015 concernant l'étude urbaine de requalification du centre-bourg à la société SEM Yvelines Aménagement,

Considérant l'étude urbaine en cours de réalisation et les opérations d'aménagement liées à la requalification du centre-bourg,

Considérant que face à la pression foncière et immobilière, la ville doit se doter d'outils qui lui permettent de s'assurer la maîtrise et la cohérence de l'aménagement de son territoire,

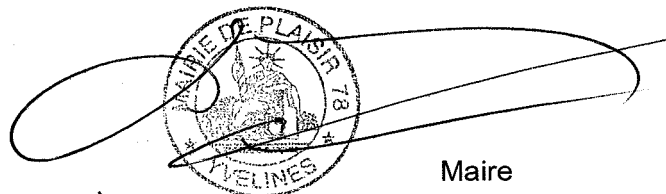
DELIBERE

Article 1 : Décide d'instaurer le sursis à statuer sur les parcelles situées à l'intérieur du périmètre inscrit sur le plan ci-annexé.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer les arrêtés correspondant.

Plaisir, le 18 décembre 2015

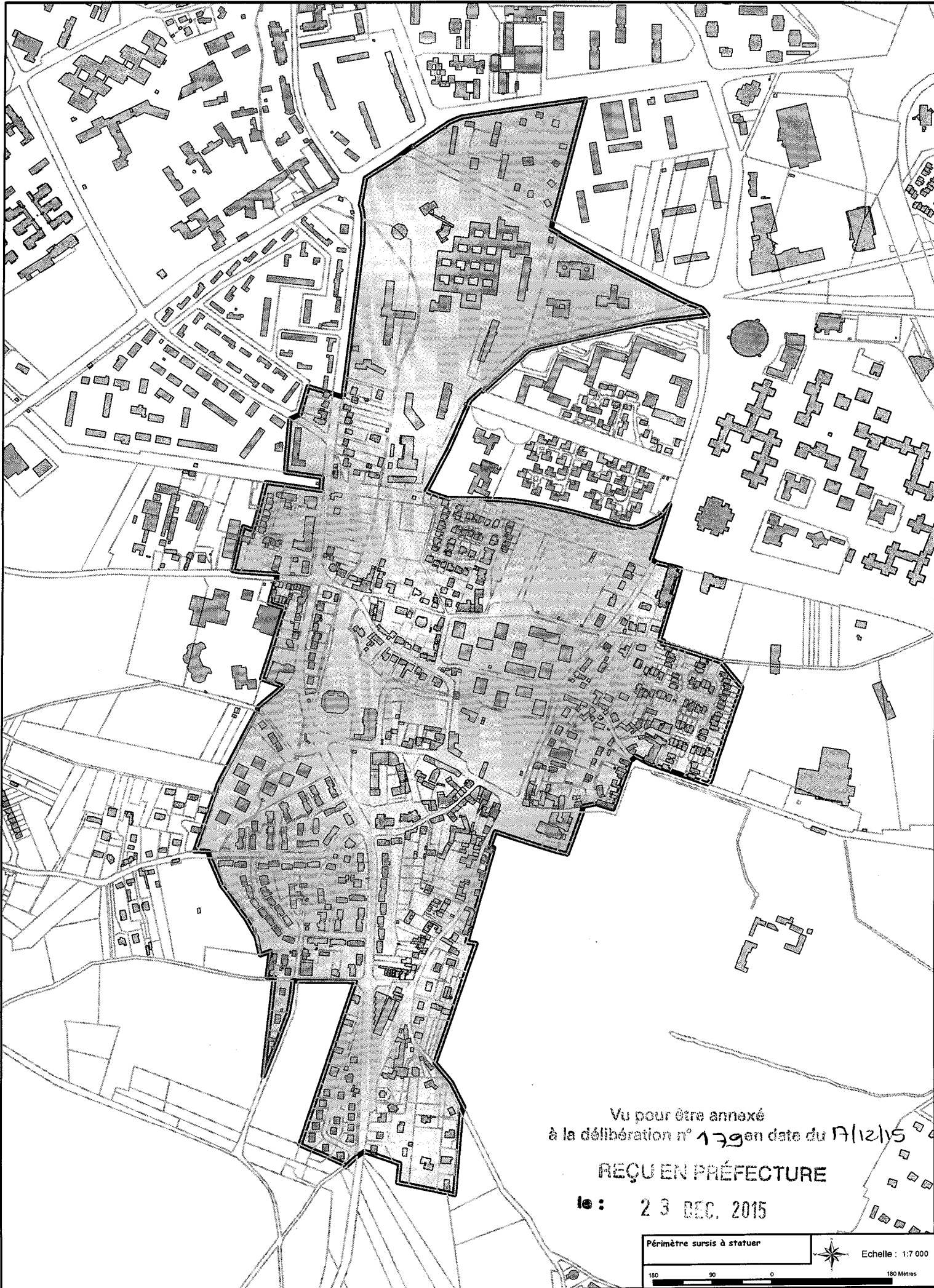
Joséphine KOLLMANNSBERGER



Maire

REÇU EN PRÉFECTURE

le : 23 DEC. 2015



Vu pour être annexé
à la délibération n° 179 en date du 17/12/15

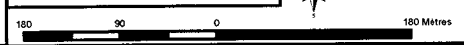
REÇU EN PRÉFECTURE

le : 23 DEC. 2015

Périmètre sursis à statuer



Echelle : 1:7 000





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
26 janvier 2018

Le 1^{er} février 2018 à 20 heures

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER,

Présents :

J. KOLLMANNSBERGER – B. MEYER – P. GINTER – G. FAROUX – HP. LERSTEAU
C. BELLENGER – D. MODESTE – C. GUYARD – P. CORDAT – A. GUILLEUX
S. KANE – B. VOIRIN-METAIRIE – G. BERNOLLIN – MH. PIGAGNOL – V. FAUCHEUX
B. CAPDEVIELLE – A. GREGORONI – C. SISSOKO – M. SAKHI – J. MARANJON
D. JENASTE – F. METAIS – S. KOBÀ – B. ANSART – I. AL SUBAIHI
R. MORTIER – AJ. PRIOU-HASNI – M. GINESTON – S. FILLIOUD – JF. DUCHAS
P. PLANTADIS – S. VAN DERSTEEN

Absents et excusés :

S. CARNEIRO
F. BUSSY
B. FABRY
E. DECROIX
V. GUERNON
A. NIKOLIC – D. NIATI

donne pouvoir à

«
«
«
«

A. GUILLEUX
MH. PIGAGNOL
C. BELLENGER
D. MODESTE
JF. DUCHAS

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	39
Présents :	32
Représentés :	5
Absents – excusés :	2
Ayant voté pour :	37
Ayant voté contre :	0
Abstentions :	0

Secrétaire : Ginette FAROUX

DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2018

OBJET : Prise en considération d'un périmètre d'études : instauration d'un sursis à statuer dans un secteur de la rue de la Gare

Le Conseil municipal,

Sur le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.424-1, R.424-1,

Considérant que le quartier de la Gare est un secteur de logements et d'activités économiques en cours de mutation,

Considérant que la commune souhaite mener une réflexion globale sur l'aménagement urbain de ce quartier afin d'éviter une densification anarchique de celui-ci et afin que soient traitées les problématiques liées notamment à la mobilité, au stationnement, aux espaces publics, aux commerces de proximité et aux liaisons viaires avec les quartiers environnants,

Considérant dès lors, la nécessité d'instaurer un périmètre d'études pour l'aménagement de ce quartier,

Considérant qu'un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation de travaux, constructions ou installations qui pourraient porter atteinte à la mise en œuvre du projet d'aménagement,

Considérant que la commune pourra opposer ce sursis pendant 10 ans et pour une durée de 2 ans à toutes les autorisations d'urbanisme déposées après instauration de ce périmètre,

DELIBERE

Article 1 : Approuve l'institution d'un périmètre d'études pour l'aménagement d'un secteur de la rue de la Gare conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme selon le plan joint en annexe.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à surseoir à statuer en application des dispositions de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme sur toutes demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations qui pourraient porter atteinte à la mise en œuvre du projet d'aménagement.

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents.

Plaisir, le 1^{er} février 2018

Joséphine KOLLMANNBERGER



Maire

Vice-présidente

du Conseil départemental des Yvelines

REÇU EN PRÉFECTURE

le : - 5 FEV. 2018

République Française

Département des Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté d'agglomération

DATE DE CONVOCATION
14/12/2018

DATE D'AFFICHAGE
14/12/2018

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES
28/12/18

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 75

NOMBRES DE VOTANT : 68

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 20 décembre 2018 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS

Étaient présents :

Madame Christine RENAUT, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Bernard DESBANS, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Mme Anne CAPIAUX, Mme Ghislaine MACE BAUDOUI, Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE, Mme Martine LETOUBLON, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Michel BESSEAU, Monsieur François DELIGNE, Mme Marie-Christine LETARNEC, Mme Bénédicte ALLIER-COYNE, Monsieur Roger ADELAIDE, Mme Danièle VIALA, Monsieur Olivier PAREJA, Mme Danielle HAMARD, Mme Nelly DUTU, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Nicolas HUE, Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Erwan LE GALL, Madame Véronique ROCHER, Monsieur Sylvestre DOGNIN, Monsieur Michel CHAPPAT, Mme Suzanne BLANC, Monsieur Jean-Luc OURGAUD, Mme Armelle AUBRIET, Monsieur Bruno BOUSSARD, Mme Catherine BASTONI, Monsieur Jean-Pierre PLUYAUD, Mme Michèle PARENT, Monsieur Vivien GASQ, Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Patrick GINTER, Madame Ginette FAROUX, Monsieur Henri-Pierre LERSTEAU, Monsieur Christophe BELLENGER, Monsieur Bernard ANSART, Monsieur Guy MALANDAIN, Mme Christine VILAIN, Mme Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Ali RABEH, Mme Anne-Andrée BEAUGENDRE, Monsieur Othman NASROU, Monsieur Luc MISEREY, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Monsieur Stéphane MIRAMBEAU, Monsieur Thierry ESSLING, Mme Alexandra ROSETTI, Monsieur Jocelyn BEAUPEUX, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Monsieur Ladislav SKURA, Monsieur Alain HAJJAJ, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Séverine FILLIQUOUD, Madame Véronique GUERNON, Madame Sandrine CARNEIRO.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier FISCHER

Pouvoirs :

Madame Chantal CARDELEC à Mme Martine LETOUBLON, Monsieur Gilles BRETON à Monsieur François DELIGNE, Madame Véronique COTE-MILLARD à Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Mme Christine MERCIER à Monsieur Bertrand HOUILLON, Mme Aurèle BERGE à Monsieur Stéphane MIRAMBEAU, Madame Myriam DEBUCQUOIS à Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Eric-Alain JUNES à Monsieur Jean-Pierre PLUYAUD, Mme Marie-Noëlle THAREAU à Monsieur Jean-Luc OURGAUD, Mme Jeanine MARY à Monsieur Guy MALANDAIN, Monsieur Jean-Yves GENDRON à Mme Christine VILAIN, Madame Sylvie SEVIN-MONTEL à Monsieur Thierry ESSLING, Mme Patricia GOY à Mme Alexandra ROSETTI, Monsieur José CACHIN à Mme Suzanne BLANC.

Urbanisme Opérationnel

OBJET : 2 - (2018-403) - A) Saint-Quentin-en-Yvelines - Plaisir -Trappes-Elancourt -Les Clayes-sous-Bois - Schéma stratégique de développement du secteur SQY High-Tech - Périmètre d'étude sursis à statuer au titre de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Saint-Quentin-en-Yvelines-Communauté d'Agglomération – Séance du jeudi 20 décembre 2018

OBJET : 2 - (2018-403) - A) Saint-Quentin-en-Yvelines - Plaisir -Trappes-Elancourt -Les Clayes-sous-Bois - Schéma stratégique de développement du secteur SQY High-Tech - Périmètre d'étude sursis à statuer au titre de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015350-0009 en date du 16 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire du nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016 à 75 membres,

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU le bureau du 06/12/2018

CONSIDERANT que le parc d'activités stratégique à l'échelle francilienne, l'espace dit « **SQY High-Tech** », secteur de 300 ha au nord-ouest de l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines, concentre 17 000 emplois et accueille sièges ou centres de R&D de grands comptes ,

CONSIDERANT que pour autant, cette attractivité incontestable aujourd'hui est susceptible d'être fragilisée à terme par des facteurs liés tant à l'environnement de cet espace qu'à sa visibilité économique : un manque d'homogénéité et de cohérence des typologies d'activités, une visibilité insuffisante ne permettant pas un rayonnement à la hauteur de son potentiel, une vraie faiblesse des liaisons de transport collectif vers le cœur de la région parisienne, des difficultés à attirer les « talents », des risques de départ d'entreprises à terme et une perte potentielle de maîtrise du foncier et de la programmation,

CONSIDERANT que c'est dans ces conditions que Saint Quentin en Yvelines et les communes concernées souhaitent aujourd'hui engager une action d'envergure qui doit leur permettre de conforter la qualité des fondamentaux du parc et de se doter d'un plan d'actions en vue d'amplifier l'attractivité et la compétitivité du secteur à moyen et long terme,

CONSIDERANT que cette ambition doit se manifester à travers **différents outils** qui, sous des formes et à des degrés divers, traduisent la volonté de maîtriser et d'accompagner le développement du secteur pour répondre aux attentes exprimées :

- en premier lieu, SQY lance **une étude stratégique sur les orientations de développement**. La consultation pour retenir le prestataire vient d'être lancée, et son résultat attendu pour mai 2019. La durée des études est estimée à 11 ;
- d'autre part, SQY souhaite pouvoir se doter **des outils** lui permettant de maîtriser le développement du secteur dès maintenant, dans l'attente de la définition précise de l'opération d'aménagement. Il est donc nécessaire d'instituer un périmètre d'étude en application de l'article **L 424-1 du code de l'urbanisme**.
- par ailleurs, SQY souhaite élargir **son partenariat avec l'EPF Ile de France** pour l'acquisition et le portage des fonciers qui seront indispensables à la mise en œuvre du futur projet d'aménagement.
- enfin, SQY souhaite dès aujourd'hui **lancer la concertation** pour assurer la visibilité de la démarche et la bonne participation de l'ensemble des parties prenantes.

CONSIDERANT que la combinaison de ces différents outils offre donc à SQY et à ses communes un dispositif cohérent qui leur assure d'ores et déjà des moyens d'action sur le développement du secteur,

CONSIDERANT que l'article L 424-1 du code de l'urbanisme, dispose qu' « *il peut être sursis à statuer (...) sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations (...)* »

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement, dès lors que le projet d'aménagement a été pris en considération par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent et que les terrains affectés par ce projet ont été délimités. » ,

CONSIDERANT que ce périmètre a une durée de validité de dix ans,

CONSIDERANT que la décision de sursis à statuer n'est valable que 2 ans. Un autre sursis pourra cependant être accordé sur un autre fondement juridique,

CONSIDERANT que la durée cumulée des deux sursis ne pourra excéder 3 ans,

CONSIDERANT que par ailleurs, lorsqu'une décision de sursis à statuer est intervenue, les propriétaires des terrains auxquels a été opposé le refus d'autorisation de construire ou d'utiliser le sol peuvent utiliser leur droit de délaissement et mettre en demeure la collectivité d'acquiescer leur bien,

CONSIDERANT que cet outil présente donc l'intérêt de pouvoir différer les réponses à apporter aux demandes d'autorisations d'urbanisme qui seraient manifestement incompatibles avec le projet porté par la collectivité,

CONSIDERANT que la délimitation précise du périmètre est jointe en annexe de la présente délibération,

CONSIDERANT que les parcelles concernées par le périmètre d'études « secteur gare » figurent en annexe de la délibération,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Aménagement et Mobilités du 27 novembre 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve le périmètre d'études en application de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, sur ledit secteur « SQY-High Tech », tel qu'il figure en annexe de la délibération, afin qu'un sursis à statuer puisse être opposé aux demandes d'autorisation concernant des travaux, susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ladite opération d'aménagement.

Article 2 : Désigne les terrains concernés par ledit schéma stratégique de développement du secteur SQY High-Tech, tels qu'ils figurent au plan, annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité par 68 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AFFICHE A LA PORTE DE L'HOTEL D'AGGLOMERATION LE 27/12/2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Michel FOURGOUS

«signé électroniquement le 28/12/18

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

COMMUNE DE PLAISIR - SECTEUR SAINTE APOLLINE			
SECTION	NUM.	SURF.	ADRESSE POSTALE
OP	0062	930 M ²	LA FEGOTERIE
OP	0066	15350 M ²	58 AVENUE DE CHEMINVREUSE
OP	0067	1980 M ²	LA FEGOTERIE
OP	0068	4240 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0081	160 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0104	4000 M ²	AVENUE D'ARMORIQUE
OP	0126	5000 M ²	LA FEGOTERIE
OP	0127	5000 M ²	LA FEGOTERIE
OP	0129	200 M ²	LA FEGOTERIE
OP	0130	480 M ²	LA FEGOTERIE
OP	0132	1225 M ²	LA FEGOTERIE
OP	0133	35000 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0134	35000 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0135	50656 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0144	8369 M ²	LA FEGOTERIE
OP	0363	4678 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0365	4144 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0366	1193 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0367	27 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0368	24890 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0369	988 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0374	1578 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0375	5407 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0376	1455 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0377	679 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0378	10271 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0379	3575 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0380	471 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0381	2839 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	0383	8530 M ²	LA FEGOTERIE
OP	0385	7800 M ²	LA FEGOTERIE
OP	0386	723 M ²	20 PL SUZANNE LENGLEN
OP	0387	344 M ²	15 PL SUZANNE LENGLEN
OP	0388	261 M ²	422 RUE RENE LACOSTE
OP	0389	409 M ²	416 RUE RENE LACOSTE
OP	0390	341 M ²	398 RUE RENE LACOSTE
OP	0391	261 M ²	392 RUE RENE LACOSTE
OP	0392	352 M ²	376 RUE RENE LACOSTE
OP	0393	303 M ²	5 RUE TOTO BRUGNON
OP	0394	445 M ²	15 RUE TOTO BRUGNON
OP	0395	377 M ²	22 RUE TOTO BRUGNON
OP	0396	287 M ²	32 RUE TOTO BRUGNON
OP	0397	333 M ²	46 RUE TOTO BRUGNON
OP	0398	579 M ²	50 RUE TOTO BRUGNON
OP	0399	345 M ²	306 RUE RENE LACOSTE
OP	0400	290 M ²	300 RUE RENE LACOSTE
OP	0401	503 M ²	290 RUE RENE LACOSTE
OP	0402	471 M ²	5 RUE JEAN BOROTRA
OP	0403	474 M ²	27 RUE JEAN BOROTRA
OP	0404	533 M ²	66 RUE JEAN BOROTRA
OP	0405	326 M ²	56 RUE JEAN BOROTRA
OP	0406	233 M ²	46 RUE JEAN BOROTRA
OP	0407	329 M ²	40 RUE JEAN BOROTRA
OP	0408	384 M ²	26 RUE JEAN BOROTRA
OP	0411	302 M ²	220 RUE RENE LACOSTE
OP	0412	315 M ²	210 RUE RENE LACOSTE
OP	0413	448 M ²	198 RUE RENE LACOSTE
OP	0414	439 M ²	13 RUE HENRI COCHET
OP	0415	350 M ²	27 RUE HENRI COCHET
OP	0416	474 M ²	35 RUE HENRI COCHET
OP	0417	461 M ²	74 RUE HENRI COCHET
OP	0418	453 M ²	130 RUE RENE LACOSTE
OP	0419	245 M ²	136 RUE RENE LACOSTE
OP	0420	283 M ²	66 RUE HENRI COCHET
OP	0421	265 M ²	52 RUE HENRI COCHET
OP	0422	350 M ²	40 RUE HENRI COCHET
OP	0423	291 M ²	28 RUE HENRI COCHET
OP	0424	398 M ²	141 RUE RENE LACOSTE
OP	0425	240 M ²	147 RUE RENE LACOSTE
OP	0426	326 M ²	163 RUE RENE LACOSTE
OP	0427	259 M ²	169 RUE RENE LACOSTE
OP	0428	406 M ²	179 RUE RENE LACOSTE
OP	0429	410 M ²	201 RUE RENE LACOSTE
OP	0430	278 M ²	211 RUE RENE LACOSTE
OP	0431	364 M ²	217 RUE RENE LACOSTE
OP	0432	278 M ²	233 RUE RENE LACOSTE
OP	0433	278 M ²	243 RUE RENE LACOSTE
OP	0434	364 M ²	247 RUE RENE LACOSTE
OP	0435	373 M ²	267 RUE RENE LACOSTE
OP	0436	459 M ²	281 RUE RENE LACOSTE
OP	0437	396 M ²	287 RUE RENE LACOSTE
OP	0438	367 M ²	301 RUE RENE LACOSTE
OP	0439	281 M ²	317 RUE RENE LACOSTE
OP	0440	281 M ²	327 RUE RENE LACOSTE
OP	0441	367 M ²	331 RUE RENE LACOSTE
OP	0442	281 M ²	347 RUE RENE LACOSTE
OP	0443	421 M ²	355 RUE RENE LACOSTE
OP	0444	364 M ²	377 RUE RENE LACOSTE
OP	0445	412 M ²	383 RUE RENE LACOSTE

COMMUNE DE PLAISIR - SECTEUR SAINTE APOLLINE			
SECTION	NUM.	SURF.	ADRESSE POSTALE
OP	0446	358 M ²	401 RUE RENE LACOSTE
OP	0447	624 M ²	58 PL SUZANNE LENGLEN
OP	0448	573 M ²	52 PL SUZANNE LENGLEN
OP	0449	802 M ²	42 PL SUZANNE LENGLEN
OP	0450	590 M ²	37 PL SUZANNE LENGLEN
OP	0451	582 M ²	32 PL SUZANNE LENGLEN
OP	0452	535 M ²	25 PL SUZANNE LENGLEN
OP	1954	484 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1955	228 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1956	495 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1959	3415 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1960	6026 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	1961	10000 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	1962	18846 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	1963	13369 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1968	246 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	1969	540 M ²	LA PIECE DE L ECU
OP	1970	2095 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1971	132 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1972	372 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1973	229 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1974	263 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1975	1299 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1977	10500 M ²	115 RTE DE DREUX
OP	1978	14698 M ²	9005 VC LDT STE APOLLINE
OP	1979	716 M ²	9005 VC LDT STE APOLLINE
OP	1980	118 M ²	PL SUZANNE LENGLEN
OP	1981	19773 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1982	2579 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1983	225 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1984	1129 M ²	LA FEGOTERIE
OP	1985	5239 M ²	LA FEGOTERIE
BO	0144 P	35150 M ²	CD 30
BO	318	323 M ²	CD 30
BO	0319 P	10773 M ²	CD 30
BT	0047 P	26724 M ²	CHEMIN DE LA JARRIE
BT	0074	1745 M ²	CHEMIN DE LA JARRIE
BT	0075	5948 M ²	CHEMIN DE LA JARRIE
BV	0003	10 M ²	2 RUE JACQUES MONOD
BV	0004	127 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0005	447 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0006	2157 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0010	16087 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0014	898 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0019	3375 M ²	RTE NATIONALE 12
BV	0023	180 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0024	8737 M ²	AVENUE DE STE APOLLINE
BV	0026	12341 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0027	22051 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0028	836 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0029	3516 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0030	445 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0031	413 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0032	879 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0033	1 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0034	357 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0035	100 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0036	687 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0037	214 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0038	1305 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0039	13 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0040	545 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0041	13789 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0042	2364 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0043	108 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0044	1473 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0045	1458 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0046	2119 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0047	149 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0048	1378 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0049	24 M ²	RUE JACQUES MONOD
BV	0050	2497 M ²	2 RUE JACQUES MONOD
BV	0051	81 M ²	2 RUE JACQUES MONOD
BV	0052 P	34176 M ²	LE BUISSON
BV	0054	2343 M ²	LE BUISSON
BV	0055	11974 M ²	LE BUISSON
BV	0056	15951 M ²	LE BUISSON
BV	0057	22190 M ²	LE BUISSON
BW	0005	10137 M ²	CHEMIN DE LA JARRIE
BW	0007	2896 M ²	RTE NATIONALE 12
BW	0009	2945 M ²	RTE NATIONALE 12
BW	0012	618 M ²	9010 VC LDT STE APOLLINE
BW	0017	117 M ²	LE TOURNANT DE NEAUPHLE
BW	0018	3391 M ²	AVENUE DE SAINTE-APOLLINE
BW	0020	111 M ²	RUE DES CERISIERS
BW	0022	194 M ²	LE TOURNANT DE NEAUPHLE
BW	0027	344 M ²	RUE DES CERISIERS
BW	0028	7651 M ²	RTE NATIONALE 12
BW	0029	2487 M ²	9001 RTE NATIONALE 12

COMMUNE DE PLAISIR - SECTEUR SAINTE APOLLINE			
SECTION	NUM.	SURF.	ADRESSE POSTALE
BW	0032	849 M ²	RTE NATIONALE 12
BW	0035	4213 M ²	RUE DES POIRIERS
BW	0038	1866 M ²	RUE DES POIRIERS
BW	0039	2144 M ²	RUE DES POIRIERS
BW	0041 P	19661 M ²	RUE DES CERISIERS
BW	0043	412 M ²	RUE DES CERISIERS
BW	0045	307 M ²	RTE NATIONALE 12
BW	0047	615 M ²	RUE DES CERISIERS
BW	0048	3011 M ²	LE TOURNANT DE NEAUPHLE
BW	0049	499 M ²	RUE DES CERISIERS
BW	0053	2825 M ²	LE TOURNANT DE NEAUPHLE
BW	0059	3944 M ²	145 RUE DES POIRIERS
BW	0060	1232 M ²	LE TOURNANT DE NEAUPHLE
BW	0061	3616 M ²	179 RUE DES POIRIERS
BW	0062	3392 M ²	23 RUE DES POIRIERS
BW	0063	2163 M ²	87 RUE DES POIRIERS
BW	0064	216 M ²	122 RUE DES CERISIERS
BW	0065	3104 M ²	86 RUE DES POIRIERS
BW	0066	1700 M ²	483 AVENUE DE STE APOLLINE
BW	0067	4096 M ²	131 RUE DES POIRIERS
BW	0068	123 M ²	RUE DES POIRIERS
BW	0081	24552 M ²	31 VILLAGE DES FLORELITES
BW	0082	1931 M ²	LE TOURNANT DE NEAUPHLE
BW	0083	45 M ²	LE TOURNANT DE NEAUPHLE
BW	0084	7504 M ²	RTE NATIONALE 12
BW	0085	221 M ²	RTE NATIONALE 12
BW	0086	38348 M ²	RTE NATIONALE 12
BW	0087	986 M ²	RTE NATIONALE 12
BW	0088	13271 M ²	RUE DES CERISIERS
BW	0090	3651 M ²	LE TOURNANT DE NEAUPHLE
BW	0091	827 M ²	LE TOURNANT DE NEAUPHLE
BW	0093	6172 M ²	176 RUE DES PECHEMINRS
BW	0096	22 M ²	RUE DES PECHEMINRS
BW	0101	1886 M ²	RUE DES PECHEMINRS
BW	0102	9037 M ²	98 RUE DES PECHEMINRS
BW	0103	7373 M ²	40 RUE DES CERISIERS
BW	0104	6624 M ²	122 RUE DES CERISIERS
BW	0105	1483 M ²	RUE DES CERISIERS
BW	0108	6709 M ²	LE TOURNANT DE NEAUPHLE
BW	0109	5000 M ²	91 AVENUE DE STE APOLLINE
BW	0110	8500 M ²	73 RUE DES PECHEMINRS
BW	0111	11946 M ²	135 RUE DES PECHEMINRS
BW	0112	6051 M ²	135 RUE DES PECHEMINRS
BX	0018	1705 M ²	BOIS DE SAINTE APOLLINE
BX	0019	3211 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0020	30488 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0022	97334 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0023	12439 M ²	VC LDT STE APOLLINE
BX	0024	961 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0025	2559 M ²	VC LDT STE APOLLINE
BX	0026	2030 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0027	1889 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0028	77 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0029	420 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0030	27 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0031	572 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0032	4689 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0033	49 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0042 P	32320 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0043	82271 M ²	LA MAISON DES BOIS
BX	0044 P	3490 M ²	LA MAISON DES BOIS
BY	0001	1698 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0002	1251 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0003	1739 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0004	7691 M ²	LA MARE DES SAULES
BY	0005	2583 M ²	LA MARE DES SAULES
BY	0007	5918 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0008	463 M ²	9004 VC LDT STE APOLLINE
BY	0009	926 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0010	815 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0011	164 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0012	490 M ²	VC LDT STE APOLLINE
BY	0013	475 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0014	76 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0015	135 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0016	151 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0017	1302 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0019	3422 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0020	46852 M ²	LA MARE DES SAULES
BY	0021	4155 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0022	40850 M ²	90 AVENUE DE DREUX
BY	0023	853 M ²	LA MARE DES SAULES
BY	0024	935 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0025	5882 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0026	35329 M ²	RTE NATIONALE 12
BY	0027	1770 M ²	AVENUE D'ARMORIQUE
BY	0028	712 M ²	AVENUE D'ARMORIQUE
BZ	0001	32212 M ²	240 AVENUE DE DREUX
BZ	0002	3232 M ²	VC LDT STE APOLLINE

COMMUNE DE PLAISIR - SECTEUR LES GATINES			
SECTION	NUM.	SURF.	ADRESSE POSTALE
BK	0265	21225 M ²	45 RUE PIERRE CURIE
BK	0266	906 M ²	45 RUE PIERRE CURIE
BL	0001	3266 M ²	CHEMIN DE LA BATAILLE
BL	0002	9003 M ²	9 RUE ELSA TRIOLET
BL	0003	9298 M ²	RUE ELSA TRIOLET
BL	0004	892 M ²	RUE ELSA TRIOLET
BL	0005	11221 M ²	RUE ELSA TRIOLET
BL	0006	5491 M ²	RUE ELSA TRIOLET
BL	0007	3911 M ²	RUE PIERRE CURIE
BL	0008	182 M ²	RUE PIERRE CURIE
BL	0009	713 M ²	49 RUE PIERRE CURIE
BL	0010	5239 M ²	49 RUE PIERRE CURIE
BL	0012	1288 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0013	590 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0014	3277 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0016	1755 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0017	6587 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0018	2410 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0019	245 M ²	RUE PIERRE CURIE
BL	0020	265 M ²	RUE PIERRE CURIE
BL	0021	1501 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0022	4115 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0023	712 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0024	4196 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0029	3000 M ²	55 RUE PIERRE CURIE
BL	0035	32 M ²	57 RUE PIERRE CURIE
BL	0040	9915 M ²	61 RUE PIERRE CURIE
BL	0045	5334 M ²	52 RUE PIERRE CURIE
BL	0048	5690 M ²	LES ETANG DE PUIITS A LOUP
BL	0049	3956 M ²	LES ETANG DE PUIITS A LOUP
BL	0050	240 M ²	LES GATINES
BL	0051	272 M ²	LIAISON RUE PIERRE CURIE / N11
BL	0052	380 M ²	LIAISON RUE PIERRE CURIE / N12
BL	0054	220 M ²	LDT L EPINE DES CHAMPS
BL	0055	137 M ²	RUE PIERRE CURIE
BL	0059	4168 M ²	50 RUE PIERRE CURIE
BL	0060	122 M ²	RUE PIERRE CURIE
BL	0061	2615 M ²	LDT L EPINE DES CHAMPS
BL	0062	23 M ²	LDT L EPINE DES CHAMPS
BL	0064	1346 M ²	RUE PIERRE CURIE
BL	0067	1445 M ²	57 RUE PIERRE CURIE
BL	0069	15146 M ²	9016 ALL GABRIEL VOISIN
BL	0071	470 M ²	59 RUE PIERRE CURIE
BL	0100	1975 M ²	LDT L EPINE DES CHAMPS
BL	0101	2780 M ²	LDT L EPINE DES CHAMPS
BL	0102	329 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0103	190 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0104	24 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0105	12 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0106	60 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0107	31 M ²	51 RUE PIERRE CURIE
BL	0111	6571 M ²	54 RUE PIERRE CURIE
BL	0112	1119 M ²	54 RUE PIERRE CURIE
BL	0113	30 M ²	54 RUE PIERRE CURIE
BL	0138	46552 M ²	57 RUE PIERRE CURIE
BL	0139	223 M ²	57 RUE PIERRE CURIE
BL	0140	45777 M ²	61 RUE PIERRE CURIE
BL	0141	15010 M ²	61 RUE PIERRE CURIE
BL	0142	1560 M ²	53 RUE PIERRE CURIE
BL	0143	1799 M ²	53 RUE PIERRE CURIE
BL	0144	342 M ²	53 RUE PIERRE CURIE
BL	0145	4965 M ²	59 RUE PIERRE CURIE
BL	0146	429 M ²	59 RUE PIERRE CURIE
BL	0147	4165 M ²	53 RUE PIERRE CURIE
BL	0148	1207 M ²	53 RUE PIERRE CURIE
BL	0149	15657 M ²	59 RUE PIERRE CURIE
BL	0150	1205 M ²	59 RUE PIERRE CURIE
BL	0151	38 M ²	59 RUE PIERRE CURIE
BL	0152	4087 M ²	59 RUE PIERRE CURIE
BM	0034	13134 M ²	RUE RENE DESCARTES
BM	0056	4040 M ²	36 RUE PIERRE CURIE
BM	0058	1752 M ²	RUE PIERRE CURIE
BM	0059	59 M ²	38 RUE PIERRE CURIE
BM	0060	107 M ²	38 RUE PIERRE CURIE
BM	0061	2174 M ²	38 RUE PIERRE CURIE
BM	0062	122 M ²	9009 RUE PIERRE CURIE
BM	0063	7064 M ²	40 RUE PIERRE CURIE
BM	0065	8169 M ²	44 RUE PIERRE CURIE
BM	0066	4054 M ²	42 RUE PIERRE CURIE
BM	0067	5266 M ²	46 RUE PIERRE CURIE
BM	0068	10453 M ²	46 RUE PIERRE CURIE
BM	0069	2307 M ²	46 RUE PIERRE CURIE
BM	0076	2031 M ²	16 RUE RENE DESCARTES
BM	0077	1121 M ²	16 RUE RENE DESCARTES
BM	0078	584 M ²	14 RUE RENE DESCARTES
BM	0079	623 M ²	14 RUE RENE DESCARTES
BM	0080	918 M ²	14 RUE RENE DESCARTES

COMMUNE DE PLAISIR - SECTEUR LES GATINES			
SECTION	NUM.	SURF.	ADRESSE POSTALE
BM	0081	309 M ²	19 RUE PASCAL
BM	0082	469 M ²	12 RUE RENE DESCARTES
BM	0083	22 M ²	10 RUE RENE DESCARTES
BM	0084	108 M ²	10 RUE RENE DESCARTES
BM	0086	402 M ²	17 RUE PASCAL
BM	0087	692 M ²	RUE PASCAL
BM	0088	1144 M ²	19 RUE PASCAL
BM	0089	528 M ²	19 RUE PASCAL
BM	0090	2990 M ²	21 RUE PASCAL
BM	0092	8568 M ²	40 RUE PIERRE CURIE
BM	0093	15955 M ²	44 RUE PIERRE CURIE
BM	0100	506 M ²	10 RUE RENE DESCARTES
BM	0101	474 M ²	10 RUE RENE DESCARTES
BM	0110	2481 M ²	36 RUE PIERRE CURIE
BM	0111	7182 M ²	36 RUE PIERRE CURIE
BM	0133	122 M ²	RUE DES GDS JARDINS
BM	0157	51 M ²	46 B RUE PIERRE CURIE
BM	0177	3544 M ²	46 T RUE PIERRE CURIE
BM	0178	16047 M ²	46 B RUE PIERRE CURIE
BM	0183	4773 M ²	RUE RENE DESCARTES
BM	0184	369 M ²	RUE RENE DESCARTES
BM	0197	8413 M ²	48 RUE PIERRE CURIE
BM	0198	6220 M ²	48 RUE PIERRE CURIE
BO	0059	2197 M ²	6 RUE RENE DESCARTES
BO	0060	66 M ²	RUE DESCARTES
BO	0061	110 M ²	RUE PASCAL
BO	0062	72 M ²	10 RUE RENE DESCARTES
BO	0063	191 M ²	10 RUE RENE DESCARTES
BO	0064	581 M ²	10 RUE RENE DESCARTES
BO	0065	1482 M ²	18 RUE PASCAL
BO	0071	253 M ²	4 RUE PIERRE CURIE
BO	0072	419 M ²	6 RUE PIERRE CURIE
BO	0073	402 M ²	6 RUE PIERRE CURIE
BO	0074	192 M ²	6 RUE PIERRE CURIE
BO	0075	485 M ²	RUE DESCARTES
BO	0076	1124 M ²	4 RUE RENE DESCARTES
BO	0077	348 M ²	RUE DESCARTES
BO	0078	452 M ²	2 RUE RENE DESCARTES
BO	0079	103 M ²	12 RUE PIERRE CURIE
BO	0080	52 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0081	76 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0082	94 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0083	28 M ²	10 RUE PIERRE CURIE
BO	0084	166 M ²	6 RUE PIERRE CURIE
BO	0085	141 M ²	8 RUE PIERRE CURIE
BO	0086	11 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0087	146 M ²	10 RUE PIERRE CURIE
BO	0217	1936 M ²	RUE PASCAL
BO	0223	13 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0224	27 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0225	30 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0226	54 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0227	74 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0228	63 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0241	292 M ²	4 RUE PIERRE CURIE
BO	0242	309 M ²	4 RUE PIERRE CURIE
BO	0244	724 M ²	2 RUE PIERRE CURIE
BO	0246	16 M ²	2 RUE PIERRE CURIE
BO	0247	873 M ²	2 RUE PIERRE CURIE
BO	0248	206 M ²	2 RUE PIERRE CURIE
BO	0249	418 M ²	RUE PASCAL
BO	0250	1088 M ²	RUE PASCAL
BO	0251	2491 M ²	2 T RUE PIERRE CURIE
BO	0319	10773 M ²	CD 30
BO	0320	441 M ²	CD 30
BO	0321	110 M ²	CD 30
BO	0322	267 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0323	346 M ²	RUE PIERRE CURIE
BO	0324	165 M ²	4 RUE PIERRE CURIE
BO	0325	357 M ²	4 RUE PIERRE CURIE
BO	0326	2500 M ²	RUE PASCAL
BO	0327	9172 M ²	RUE PASCAL

COMMUNE DE TRAPPES - SECTEUR PISSALOUF			
SECTION	NUM.	SURF.	ADRESSE POSTALE
OA	0041	345 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
OA	0044	6116 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
OA	0046	18427 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
OA	0052	1916 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
OA	0058	17230 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
OA	0059	580 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
OA	0060	920 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
OA	0079	62220 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
OA	0080	12172 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0005	3999 M ²	2 RUE RENE DESCARTES
AI	0006	3720 M ²	6 RUE RENE DESCARTES
AI	0007	1500 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0008	77 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0009	190 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0010	204 M ²	2 RUE RENE DESCARTES

COMMUNE DE TRAPPES - SECTEUR PISSALOUF			
SECTION	NUM.	SURF.	ADRESSE POSTALE
AI	0014	17245 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0016	1185 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0017	9000 M ²	10 AVENUE JEAN D ALEMBERT
AI	0018	12922 M ²	8 AVENUE JEAN D ALEMBERT
AI	0019	692 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0021	15764 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0022	17129 M ²	8 AVENUE JEAN D ALEMBERT
AI	0024	58 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0025	2116 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0027	975 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0028	9088 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AI	0029	10463 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0005	2226 M ²	AVENUE JEAN D ALEMBERT
AS	0006	5961 M ²	3 RUE EDOUARD BRANLY
AS	0007	0 M ²	AVENUE JEAN D ALEMBERT
AS	0010	18351 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0011	46994 M ²	2 AVENUE JEAN D ALEMBERT
AS	0013	13894 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0014	4000 M ²	5 AVENUE JEAN D ALEMBERT
AS	0020	2860 M ²	4 AVENUE JEAN D ALEMBERT
AS	0021	2231 M ²	AVENUE JEAN D ALEMBERT
AS	0022	3009 M ²	AVENUE JEAN D ALEMBERT
AS	0025	3499 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0026	3500 M ²	2 RUE BLAISE PASCAL
AS	0027	2900 M ²	9007 AVENUE JEAN D ALEMBERT
AS	0029	7391 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0030	38969 M ²	AVENUE JEAN D ALEMBERT
AS	0033	10279 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0035	1609 M ²	3 RUE BLAISE PASCAL
AS	0036	396 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0037	1570 M ²	1 RUE BLAISE PASCAL
AS	0038	2389 M ²	1 RUE BLAISE PASCAL
AS	0042	7590 M ²	AVENUE JEAN D ALEMBERT
AS	0044	9069 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0045	7857 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0047	2269 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0049	348 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0052	5368 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0053	1368 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0055	8 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0056	950 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0057	15034 M ²	3 AVENUE JEAN D ALEMBERT
AS	0059	1485 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0060	514 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0061	112 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0062	1757 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP
AS	0063	51 M ²	LA PORTE DE PUIITS A LOUP

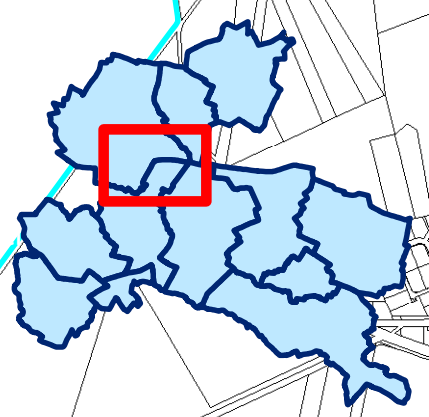
COMMUNE DES CLAYES SOUS BOIS - SECTEUR PUIITS A LOUP			
SECTION	NUM.	SURF.	ADRESSE POSTALE
OB	1167	66926 M ²	LES BOIS DE PUIITS A LOUPS
OB	1544	521 M ²	2 CHEMIN DE PUIITS A LOUP
OB	1551	3463 M ²	3 CHEMIN DE PUIITS A LOUP
OB	1552	33066 M ²	LA PLAINE DES PUIITS A LOUP
OB	1883	1947 M ²	3 CHEMIN DE PUIITS A LOUP
OB	1884	33 M ²	LES DIX TOISES
OB	1885	9 M ²	3 CHEMIN DE PUIITS A LOUP
OB	1886	933 M ²	LA PLAINE DES PUIITS A LOUP
OB	1887	235 M ²	3 CHEMIN DE PUIITS A LOUP
OB	1888	243 M ²	3 CHEMIN DE PUIITS A LOUP
OB	1889	218 M ²	LA PLAINE DES PUIITS A LOUP
OB	1890	283 M ²	LA PLAINE DES PUIITS A LOUP
OB	2017	3454 M ²	LA PLAINE DES PUIITS A LOUP
OB	2019	193 M ²	CHEMIN DE LA BRETECHEMINILLE
OB	2020	956 M ²	LA PLAINE DES PUIITS A LOUP
OB	2021	59 M ²	LA PLAINE DES PUIITS A LOUP
OB	2022	1983 M ²	1 CHEMIN DE PUIITS A LOUP
OB	2023	1274 M ²	1 CHEMIN DE PUIITS A LOUP
OB	2024	79 M ²	1 CHEMIN DE PUIITS A LOUP

COMMUNE D'ELANCOURT - SECTEUR LA CLEF DE SAINT PIERRE			
SECTION	NUM.	SURF.	ADRESSE POSTALE
BF	0004	20 M ²	L'EPINE DES CHAMPS
BF	0005	2664 M ²	L'EPINE DES CHAMPS
BF	0006	872 M ²	ROUTE NATIONALE 12
BF	0007	5420 M ²	L'EPINE DES CHAMPS
BF	0009	7055 M ²	L'EPINE DES CHAMPS
BF	0010	1480 M ²	L'EPINE DES CHAMPS
BF	0014	23056 M ²	L'EPINE DES CHAMPS
BF	0027	1636 M ²	L'EPINE DES CHAMPS
BF	0030	4493 M ²	6 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
BF	0032	4000 M ²	12 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
BF	0033	1996 M ²	RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY
BF	0034	7102 M ²	2 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
BF	0035	82431 M ²	10 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
BF	0036	10048 M ²	10 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
BH	0013	3741 M ²	LA CLEF DE SAINT PIERRE
BH	0014	2817 M ²	LA CLEF DE SAINT PIERRE
BH	0015	16104 M ²	LA CLEF DE SAINT PIERRE
BH	0016	182 M ²	LA CLEF DE SAINT PIERRE
BH	0017	45686 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN

COMMUNE D'ELANCOURT - SECTEUR LA CLEF DE SAINT PIERRE			
SECTION	NUM.	SURF.	ADRESSE POSTALE
BH	0020	44213 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0021	36232 M ²	LA CLEF DE SAINT PIERRE
BH	0106	108 M ²	LA CLEF DE SAINT PIERRE
BH	0110	1190 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0111	190 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0112	238 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0113	26 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0122	172 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0123	554 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0124	555 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0126	48 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0127	14 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0128	23 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0130	62 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0131	110 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0132	41 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0133	1225 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0135	80 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0136	101 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0137	28 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0138	77 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0139	172 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0140	171 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0141	28 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0177	28 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0178	40 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0179	175 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0180	12 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0181	172 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0182	1225 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0183	50 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0184	51 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0185	48 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0186	12 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0187	24 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0188	74 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0189	18523 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0190	22 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0191	24 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0192	24 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0193	27 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0194	10 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0195	62 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0196	50 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0197	10 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0198	50 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0199	10 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0200	52 M ²	BOULEVARD JEAN MOULIN
BH	0207	51328 M ²	LA CLEF DE SAINT-PIERRE
BH	0208	11603 M ²	LA CLEF DE SAINT-PIERRE
BI	0002	60864 M ²	14 AVENUE GAY LUSSAC
BI	0004	53055 M ²	2 RUE DENIS DIDEROT
BI	0010	13285 M ²	L'EPINE DES CHAMPS
BI	0011	1071 M ²	L'EPINE DES CHAMPS
BK	0006	55006 M ²	2 AVENUE GAY LUSSAC
BK	0007	25635 M ²	12 AVENUE GAY LUSSAC
BK	0008	189 M ²	5000 AVENUE GAY LUSSAC
BK	0033	46616 M ²	1 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
BK	0060	363 M ²	L'EPINE DES CHAMPS
BK	0068	1607 M ²	L'EPINE DES CHAMPS
BK	0070	9181 M ²	MAIL DE L'EUROPE
BK	0090	9219 M ²	1 RUE DU GROUPE MANOUKIAN
BK	0093	10632 M ²	4 RUE BLAISE PASCAL
BK	0095	5848 M ²	3 RUE BLAISE PASCAL
BK	0098	10518 M ²	10 B RUE BLAISE PASCAL
BK	0099	12009 M ²	9001 RPT DE L'EPINE DES CHAMPS
BK	0100	4474 M ²	9000 RPT DE L'EPINE DES CHAMPS
BK	0107 P	9940 M ²	AVENUE MARCEL DASSAULT
BK	0109	3000 M ²	2 RUE NORMANDIE NIEMEN
BK	0126	1475 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0127	1475 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0128	1489 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0129	191 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0130	90 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0131	56 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0132	11 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0133	11 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0134	11 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0135	12 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0136	11 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0137	11 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0138	11 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0139	64 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0140	116 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0141	124 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0142	23 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0143	191 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0144	84 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0145	34 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT

COMMUNE D'ELANCOURT - SECTEUR LA CLEF DE SAINT PIERRE			
SECTION	NUM.	SURF.	ADRESSE POSTALE
BK	0146	56 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0147	60 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0148	45 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0149	68 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0150	68 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0151	68 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0152	68 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0153	68 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0154	68 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0155	5333 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0156	2791 M ²	1 A AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0158	3137 M ²	4 RUE NORMANDIE NIEMEN
BK	0160	8209 M ²	5 RUE DU GROUPE MANOUKIAN
BK	0161	13333 M ²	11 RUE BLAISE PASCAL
BK	0162	4996 M ²	1 B AVENUE JEAN D'ALEMBERT
BK	0164	56 M ²	BOULEVARD HELSINKY
BK	0165	4761 M ²	RUE NORMANDIE NIEMEN
BK	0166	2937 M ²	RUE NORMANDIE NIEMEN

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SQY HIGH-TECH

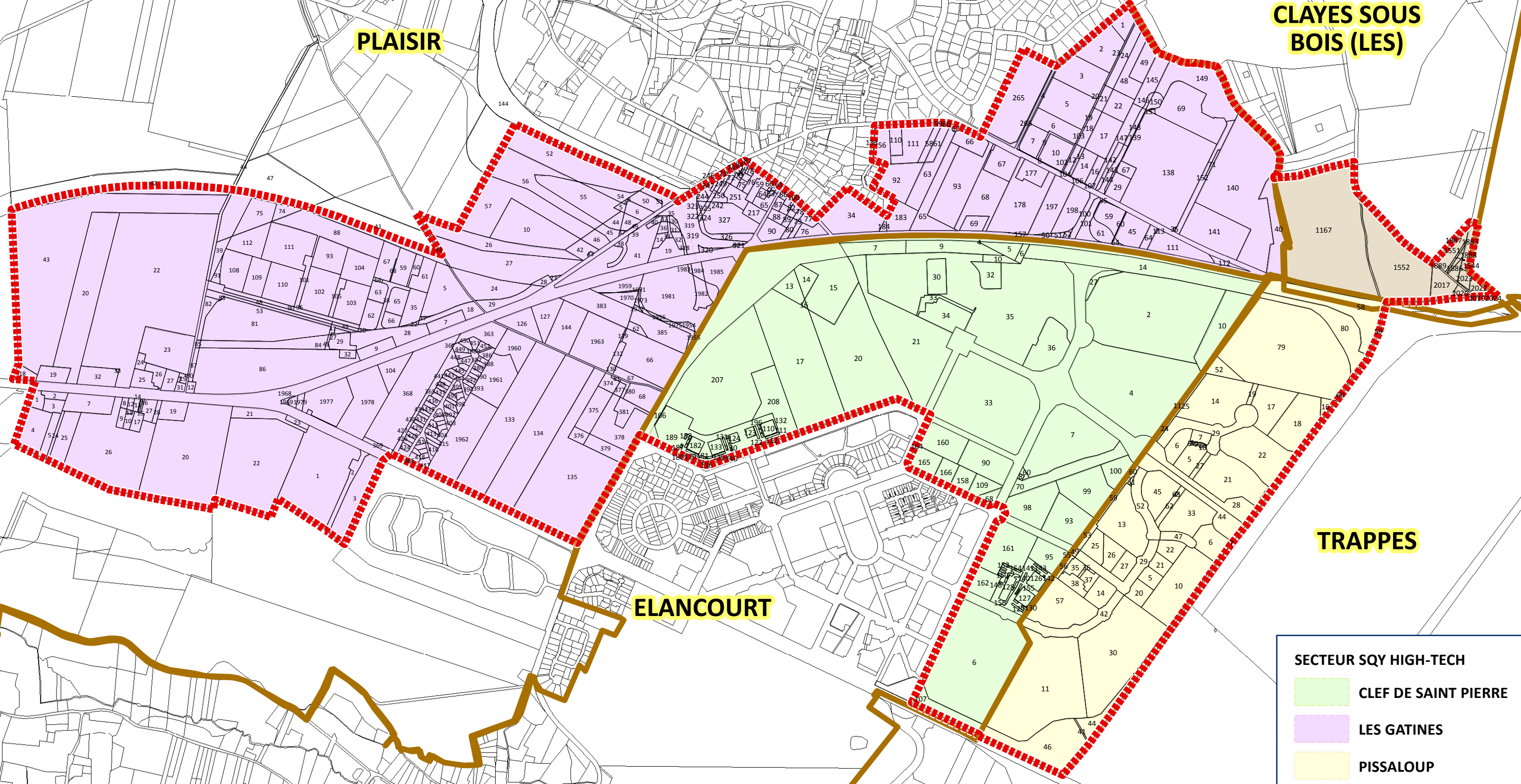


PLAISIR






**CLAYES SOUS
BOIS (LES)**

ELANCOURT

TRAPPES



SECTEUR SQY HIGH-TECH

-  CLEF DE SAINT PIERRE
-  LES GATINES
-  PISSALOUP
-  PUIITS A LOUP
-  SAINTE APOLLINE